



# Acteur & Citoyen!

PROJET ASSOCIATIF 2006-2011

**Projet soumis au vote des congressistes**  
**Congrès de Lyon 2006**

## Les grandes étapes de la démarche

- Juin 2005 : interviews de panels d'acteurs de l'APF (5 régions, 25 groupes, 260 personnes)
  - Octobre/novembre 2005 : questionnaire en ligne (1 500 réponses)
  - 19 et 20 novembre 2005 : séminaire du conseil d'administration
- / Définition des thématiques et de l'architecture du nouveau projet associatif qui seront soumis au réseau.
- Janvier 2006 : débats internes (élus, adhérents, usagers, salariés, bénévoles) sur les actions à inscrire dans le projet associatif
  - / 240 réunions, 3 000 personnes
  - Février 2006 : convention des cadres dirigeants
  - / avis sur un projet de texte et débats sur les enjeux à venir
  - 18 et 19 février 2006 : séminaire du conseil d'administration
  - / finalisation du projet de texte qui sera soumis aux amendements des assemblées départementales
  - 15 mars / 15 avril 2006 : assemblées départementales
  - / avis des adhérents sur l'avant projet : 4 150 participants, dont 3 200 adhérents
  - 11 mai 2006 : réunion nationale des représentants départementaux
    - / synthèse des assemblées départementales
    - Mi mai 2006 : réunion du conseil d'administration
  - Adoption du texte définitif qui sera soumis au vote du Congrès
  - 22 - 23 juin 2006 : vote du projet associatif au congrès de Lyon
  - Septembre 2006 : réunion du conseil d'administration
  - Bilan du congrès et cadrage de la méthode de mise en œuvre

## Les acteurs

### Des personnes

- ◆ 32 000 adhérents
- ◆ 30 000 usagers
- ◆ 10 800 salariés
- ◆ 25 000 bénévoles
- ◆ 488 000 donateurs

(Chiffres au 31/12/2005)

### Des structures

- ◆ délégations départementales
- ◆ établissements et services
- ◆ entreprises adaptées
- ◆ direction générale

### Des instances représentatives APF

- ◆ conseil d'administration
- ◆ conseils départementaux et conseils régionaux
- ◆ commission nationale politique de la famille, commission nationale politique de la jeunesse, commission nationale action et revendication
- ◆ groupes relais (communes, cantons...)
- ◆ groupes initiatives (jeunes, parents, loisirs, amitié, accessibilité, SEP, cordées...)
- ◆ conseil national des usagers



## Plan du projet associatif

### *Préambule*

#### *Les orientations politiques*

- 1. lutter contre les discriminations**
- 2. défendre les droits de la personne**
- 3. adapter les services de l'APF aux projets des personnes**
- 4. affirmer la place des familles et de l'entourage**

#### *Les moyens d'actions internes*

- 5. renforcer le lien entre tous les acteurs de l'association**
- 6. s'appuyer sur la démarche participative**
- 7. développer la communication externe et le financement des actions de l'APF**

## **Acteur et citoyen !**

« Acteur et citoyen ! » : pas un programme, un projet associatif ! Un projet qui s'enrichira et prendra tout son sens dans l'action que nous mènerons ensemble durant les cinq prochaines années. Un projet qui se fonde sur nos valeurs et qui rythmera la vie de notre mouvement jusqu'en 2011. Un projet que chaque acteur de l'APF a participé à construire. Adhérents, salariés, bénévoles, usagers, groupes et instances représentatives se sont réunis, se sont exprimés sur les orientations majeures à suivre dans le futur. Un projet commun qui inscrit l'APF dans son temps et qui lui donne les moyens de remplir sa mission. Un projet qui prône l'ouverture et les dynamiques de partenariat à tous niveaux. Un projet, encore, qui actualise le projet associatif « Ensemble, agir » qui, sur la période 2000-2005 a guidé notre action et transformé l'association.

Un projet, enfin, qui réaffirme l'atout majeur de l'APF : combiner la défense et la représentation des personnes en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, avec la gestion de services et d'établissements et ce dans une double dimension, locale et nationale.

## **Acteur et citoyen !**

### **Pour faire évoluer les mentalités**

Aux niveaux international, européen ou national, la législation, le regard porté sur les personnes en situation de handicap sont en évolution permanente. En 2005, l'APF a montré qu'en France, le

handicap était l'une des principales causes de discrimination\*. La lutte contre les discriminations, approche nouvelle d'un combat ancien, est devenue l'un des axes majeurs de notre mouvement.

*Le projet « Acteur et citoyen ! » fixe des objectifs et propose des actions concrètes que nous mènerons ensemble dans ce domaine.*

## **Acteur et citoyen !**

### **Pour défendre les droits des personnes et de leurs familles**

Alors que trop de personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés sont encore contraintes de vivre sous le seuil de pauvreté ; alors que nombre d'entre elles n'ont que difficilement accès à l'école, sont sans emploi ; alors que les dépenses liées au handicap peinent à être pleinement compensées, il est essentiel qu'ensemble nous poursuivions les luttes engagées pour que les droits spécifiques de chacun soient intégralement reconnus et respectés.

*Le projet « Acteur et citoyen ! » fixe des objectifs et propose des actions pour que la défense de ces droits soit l'affaire de chacun et que chacun soit, à terme, en mesure de défendre ses propres droits.*

## **Acteur et citoyen !**

### **Pour répondre à des besoins nouveaux**

Dans un contexte économique incertain, d'ouverture aux marchés du secteur médico-social et d'évolution constante des besoins, notre association entend préserver et consolider l'importance de ses valeurs propres dans la gestion et la création de services. Des valeurs qui impliquent de favoriser l'expression et la participation des usagers et

---

\* Sondage IFOP pour l'APF réalisé en mai 2005 auprès d'un échantillon de 802 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

de prendre en considération la spécificité et la situation de chacun (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, travailleurs, personnes ayant des difficultés pour exprimer par elles-mêmes leurs attentes et à se représenter, familles...). Des valeurs qui nous engagent aussi à apporter des réponses de proximité, à participer au développement de la prévention et de la recherche sur les déficiences, sur la compensation des incapacités fonctionnelles et les situations de handicap, et à contribuer au rapprochement avec les dispositifs en direction des personnes âgées.

*Le projet « Acteur et citoyen ! » fixe des objectifs et propose des actions visant à une réponse toujours plus personnalisée et adaptée aux attentes des personnes ou de leur famille.*

### **Acteur et citoyen ! Pour mieux travailler ensemble**

Adhérents, salariés, bénévoles, usagers, groupes et instances... Comment s'organiser, comment se mobiliser pour agir de concert, pour être plus efficaces ? C'est l'un des axes du projet « Acteur et citoyen ! ». Renforcer le lien entre les différents acteurs de l'association c'est prendre en compte la sensibilité de chacun en fonction de son âge, de son handicap. C'est aussi nous appuyer sur la démarche participative renouée par « Ensemble, agir » pour favoriser les initiatives et les valoriser. La délégation départementale est le lieu de proximité qui permet à tous les acteurs de définir des actions et d'animer cette dynamique.

*Le projet « Acteur et citoyen ! » fixe des objectifs et propose des actions qui assureront notre cohésion et développeront la vitalité de notre mouvement.*

### **Acteur et citoyen ! Pour mieux communiquer, financer nos actions associatives**

Se donner les moyens de notre action, agir et le faire savoir : une nécessité pour que vive notre mouvement associatif, et notamment nos délégations départementales. Un enjeu majeur, un enjeu qui est celui de chacun des acteurs de l'APF.

*Le projet « Acteur et citoyen ! » fixe des objectifs et propose des actions destinées à pérenniser et développer nos moyens de financement, nos actions et leur portée médiatique.*

### **Acteur et citoyen ! L'affaire de tous**

Parce que les ambitions affichées par ce projet ne peuvent être portées par quelques uns, le projet « Acteur et citoyen ! » est décliné de manière concrète par tous les acteurs de l'association dans le cadre de leurs responsabilités et des actions à mettre en œuvre sur le plan local, départemental, régional et national. C'est bien à chacun d'entre nous de se mobiliser, à son niveau, pour que notre association continue d'être force d'action, de proposition et d'innovation. C'est aussi à notre association d'assurer la reconnaissance de l'identité, de la responsabilité de chaque acteur et la qualité du lien entre tous. Cette dynamique est l'essence même de notre mouvement et le facteur-clé de la réussite de notre projet associatif. C'est elle qui nous permet d'attirer de nouvelles générations d'acteurs, nous fait porter de nouveaux combats, et nous inscrit dans les grands débats de notre temps.

# 1/ Acteur et citoyen ! Pour lutter contre les discriminations

La lutte contre les discriminations est l'un des axes majeurs de l'action de l'association. Le handicap est l'une des principales causes de discrimination en France. Directe ou indirecte, volontaire ou passive, la discrimination liée aux situations de handicap prend souvent des formes complexes et difficiles à faire reconnaître. Accès à l'éducation, aux soins, à l'emploi, au logement, aux transports, aux loisirs, à la culture, aux services publics, au crédit et aux commerces, mais aussi regards, attitudes..., nombreux sont les obstacles au libre choix du mode de vie des personnes. C'est aussi pour l'APF la volonté de s'inscrire dans le combat de toutes les personnes en situation de handicap de l'Union Européenne pour le respect de leurs droits et leur développement.

## Objectifs

Changer le regard porté par la société sur les personnes en situation de handicap.  
Rendre effectif l'accès à tout pour tous.  
Obtenir la prise en compte permanente des spécificités liées aux handicaps dans les politiques locales, nationales et européennes.  
Refuser toutes les formes d'isolement individuel, d'enfermement collectif ou de repli communautaire.

## Actions nationales ou locales

- > Exercer une veille constante et dénoncer les discriminations dues au handicap à travers des cas exemplaires : actions médiatiques, actions en justice, opérations « coups de poing », « testing »...  
*Par exemple : créer un observatoire départemental des situations de discrimination.*
- > Parvenir à une réelle accessibilité des lieux publics (administrations, commerces, écoles, entreprises, établissements de soins, bureaux de vote...), des logements et des transports, quelle que soit la taille de la commune.
- > Organiser régulièrement des actions de sensibilisation du grand public, des élus, des décideurs, en milieu scolaire, professionnel...  
*Par exemple : créer une journée de sensibilisation sur les discriminations.*
- > Engager des initiatives et des partenariats pour lutter efficacement contre les discriminations : scolarité, emploi, accès au crédit...  
*Par exemple : se rapprocher d'autres mouvements pour combattre collectivement les différentes formes de discriminations*



## 2/ Acteur et citoyen ! Pour défendre les droits de la personne

*Affirmer la citoyenneté de la personne en situation de handicap et promouvoir l'égalité des chances est l'un des combats de l'APF depuis sa création. Il faut agir pour que la personne puisse, elle-même, exprimer ses besoins, connaître et faire valoir ses droits spécifiques, obtenir une réponse individualisée à sa situation et engager les recours nécessaires en cas de non respect de ses droits. Défendre les droits, c'est aussi rappeler sans cesse le principe d'égalité de traitement quel que soit le département où vit la personne.*

### Objectifs

Lutter contre l'exclusion en obtenant les ressources d'existence nécessaires à chacun.  
Obtenir le financement public intégral des dépenses liées au handicap.  
Faire reconnaître et respecter les droits essentiels (intimité, dignité, sexualité, parentalité...) des personnes en situation de handicap.  
Donner les moyens à la personne en situation de handicap, ou le cas échéant à son représentant (famille, tuteur...), d'évaluer ses besoins spécifiques et de défendre ses droits par elle-même.  
Simplifier l'accès aux droits et réduire les délais.

### Actions nationales ou locales

- > Dénoncer les mauvaises pratiques et les inégalités de traitement.
- > Intervenir en permanence auprès des élus et des autorités publiques, pour améliorer les ressources des personnes (allocation adulte handicapé, pension d'invalidité, pension de retraite, minimum vieillesse...) et les moyens de compensation liés à la perte d'autonomie (prestation de compensation, ...)
- > Développer les moyens d'information, de formation, de vigilance, d'action et de mobilisation sur l'application des droits des personnes, en sollicitant, s'il y a lieu, les partenariats associatifs, publics ou privés.
- > Organiser de nouveaux moyens de défense juridique individuelle et de recours.
- > Prévenir et lutter contre toutes les formes de maltraitance.  
*Par exemple : lieux d'écoute et dispositifs de vigilance.*

### 3 / Acteur et citoyen !

## Pour adapter les services de l'APF aux projets des personnes

*L'APF est fortement engagée dans la création d'établissements et de services sur l'ensemble du territoire répondant aux projets des personnes en situation de handicap moteur ou sans troubles associés et de leur famille. Elle développe, en partenariat, les compétences, les expériences innovantes et elle recense les besoins afin de continuer à impulser de nouvelles réponses de proximité. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence d'un secteur médico-social de plus en plus réglementé, l'APF réaffirme sa volonté de privilégier l'expression des choix de chacun et s'oblige à assurer une qualité de service et la sécurité des personnes. Les compétences professionnelles développées, la participation des usagers et la dynamique associative sont les moteurs de cette qualité et de l'innovation menée dans les services de l'association.*

#### Objectifs

Répondre à une demande de plus en plus individualisée et personnalisée.  
Accompagner les personnes dans leur volonté de s'ouvrir sur l'extérieur.  
Prendre en compte les personnes ayant des besoins particuliers et complexes (difficultés d'élocution, handicaps associés, vieillissement...).

Favoriser la plus large expression et implication des usagers.

#### Actions nationales ou locales

- > Favoriser des modes diversifiés et individualisés d'accompagnement et d'accueil des personnes s'appuyant sur leur propre expertise  
*Par exemple : développer des services de proximité, d'accueil temporaire, de répit familial, formules adaptées aux personnes vieillissantes, ...*
- > Obtenir des règles plus souples de financement des services et établissements.
- > Organiser la possibilité pour les usagers des services et établissements de l'APF d'être défendus et représentés en toute indépendance par la personne ou l'organisme de son choix.
- > Evaluer les pratiques professionnelles et accompagner leur évolution.

## 4 / Acteur et citoyen ! Pour affirmer la place des familles et de l'entourage

*Parce que la situation de handicap concerne aussi la famille et l'entourage de la personne, l'APF leur reconnaît une place aussi importante que particulière. Parents, frères et sœurs, conjoints, enfant(s) mais aussi entourage proche, le handicap vient souvent bouleverser cet ensemble de relations essentielles. Que la personne vive seule, en famille ou en établissement, qu'elle soit autonome ou non, qu'elle soit parent elle-même, des difficultés spécifiques se posent à chacun.*

### Objectifs

Faire reconnaître et appliquer les droits de la famille et de l'entourage.  
Adapter les services et les établissements pour faciliter le lien familial.  
Développer tout moyen susceptible de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie familiale.

### Actions nationales ou locales

- > Multiplier les espaces de rencontres et de réflexion et les moyens de soutien mutuel entre les familles.  
*Par exemple : susciter des projets collectifs entre parents.*
- > Porter avec les différents membres de la famille et de l'entourage leur expression et leurs revendications auprès des pouvoirs publics et de nos partenaires.  
*Par exemple : faire reconnaître de nouveaux droits pour les aidants.*
- > Généraliser les lieux et les moyens d'échange, de médiation et de coopération entre l'utilisateur, sa famille et les professionnels.  
*Par exemple : mettre en place des groupes de réflexion, d'échange et de parole pour « tout entendre, tout se dire ».*

## 5 / Acteur et citoyen !

### Pour renforcer le lien entre tous les acteurs de l'association

*L'APF, mouvement national présent sur l'ensemble du territoire, est composée de multiples acteurs. Elle se doit de porter un effort particulier sur le lien entre ses différentes composantes. Ce lien renforcé doit susciter de nouvelles complémentarités et de nouvelles formes de collaboration. C'est aussi le ciment de notre vie associative, qui est de l'ordre de la convivialité et de la solidarité. L'association se mobilise donc pour que le rôle de chacun soit connu et respecté. Favoriser les initiatives dans un cadre commun est la condition de l'efficacité et de la cohérence des actions de l'association.*

#### Objectifs

Favoriser les espaces d'échange et de convivialité pour rompre l'isolement.  
Promouvoir les valeurs de l'association auprès de chacun des acteurs.  
Mettre en commun les initiatives et les expériences.  
Développer la circulation et le partage de l'information entre tous les acteurs.

#### Actions nationales ou locales

- > Accentuer le développement des groupes relais et des groupes initiatives.
- > Organiser régulièrement des temps d'accueil, de rencontre ou de travail avec les différents acteurs, particulièrement aux niveaux départemental et régional.  
*Par exemple : développer les synergies entre le conseil départemental, le comité départemental et les conseils de vie sociale.*
- > S'appuyer sur les nouvelles technologies pour faciliter l'expression et le partage des compétences de chacun, à tous les niveaux.  
*Par exemple : développer les liens par courriels, internet, intranet.*
- > Adapter en permanence notre communication interne.

## 6 / Acteur et citoyen !

### Pour s'appuyer sur la démarche participative

*L'APF est un mouvement qui s'inscrit dans une large démarche participative de ses acteurs. Tant dans notre gestion, la mise en place et le fonctionnement au quotidien de cette démarche impliquent des moyens spécifiques et adaptés à l'expression et à l'action de chacun. Au-delà de l'enjeu interne, la participation réelle et effective de tous les acteurs de l'association garantit une représentativité accrue et réaffirmée de l'APF auprès des pouvoirs publics et dans la société en général.*

#### Objectifs

Développer les compétences des différents acteurs.  
Promouvoir et accompagner la prise de responsabilités de chacun des acteurs sur tout le territoire.  
Assurer l'information des acteurs sur la vie et les orientations de l'association.  
Développer toute forme de débat nécessaire aux décisions et orientations afin de prendre en compte les contributions de tous les acteurs

#### Actions nationales ou locales

- > Développer et garantir l'articulation des instances démocratiques de l'association : conseils départementaux, conseils régionaux, commissions nationales (jeunes, familles, actions et revendications), conseil d'administration.
- > Définir et accepter des méthodes de travail et de décision connues par tous les acteurs.  
*Par exemple : organiser la consultation des acteurs APF sur les grands choix de l'association*
- > Elaborer des plans de formation.
- > Promouvoir des espaces de réflexion éthique, notamment pour participer aux débats de société.
- > Rechercher et mobiliser de nouveaux acteurs : adhérents, bénévoles, ...

## 7 / Acteur et citoyen !

### Pour développer la communication externe et le financement des actions de l'APF

*L'APF est un interlocuteur de référence des médias sur les questions qui touchent au handicap. Pourtant, au regard de sa dimension, de l'ampleur et de la diversité de ses activités, l'association n'occupe pas encore l'espace médiatique auquel elle peut prétendre.*

*Le développement de notre communication est une condition pour élargir notre influence. Notre notoriété auprès du grand public est également vitale pour financer le développement de nos actions et garantir notre indépendance.*

*Pour se donner les moyens d'agir et de faire connaître son action, chaque acteur de l'APF est concerné par la communication externe et la recherche de nouveaux financements des actions associatives.*

#### Objectifs

Relayer davantage l'expression des personnes en situation de handicap et de leur famille dans les médias.  
Valoriser et promouvoir nos savoir-faire dans l'accompagnement des personnes.  
Développer la notoriété de l'association pour faire connaître ses valeurs et ses actions.  
Promouvoir et valoriser les initiatives et les bonnes pratiques issues de la société civile  
Sus citer auprès du public et de partenaires un plus grand soutien et imaginer de nouvelles formes d'actions pour générer des ressources financières dans le cadre des valeurs et de l'éthique de l'association.

#### Actions nationales ou locales

- > Evaluer et actualiser en permanence nos stratégies de revendications et de mobilisation.
- > Imaginer de nouvelles formes de campagnes fortement mobilisatrices pour tous nos acteurs et l'opinion publique.
- > Mener des actions de communication et de financement sur des thèmes précis et concrets en impliquant tous les acteurs.